

Compte rendu du conseil municipal du 29 septembre août 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 29 septembre 2016 à 20h30 sous la présidence de M. le Maire, Jean-Louis LAFAGE.

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11

Conseillers participant au vote : 15

Secrétaire de séance : Mme LABONNE Marie-France

Etaient présents :

- LAFAGE Jean-Louis, HAMCHART Marie, LABONNE Marie-France, VITRAC Robert, LAVIGNE Jean Paul, FAURE Stéphanie, SAINT MARTIN Jean-Christophe, HALLALEL Zohra, RAYNE Jacques, ROLAND Christian, GRELLETY Jean –Yves.

Etaient absents:

- APTEL Aurore, PERRONNET Gilles, FRANCO Philippe, GEFFARD Alexandre,

Ont donné procuration :

- APTEL Aurore a donné procuration à Mr LAFAGE Jean Louis
- PERRONNET Gilles a donné procuration à Mr RAYNE Jacques
- FRANCO Philippe à donné procuration à Mr ROLAND Christian
- GEFFARD Alexandre à donné procuration à Mr GRELLETY Jean Yves

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30,

Mme LABONNE Marie-France, est désignée comme secrétaire de séance.

Mr Le Maire présente le compte rendu du conseil du 16 août 2016, le conseil l'approuve à l'unanimité.

Délibération n° 1 : Transfert de compétence de l'eau.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du souhait du SIAEP DE LALINDE, exprimé par délibérations en date du 04/11/2015 et du 13/06/2016, de transférer sa compétence « eau potable » au Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la suite favorable donnée à cette demande par le Comité Syndical du SIAEP DE LALINDE par ces mêmes délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'accepter le transfert de la compétence « eau potable » du SIAEP DE LALINDE au SMDE 24.

Compte rendu du conseil municipal du 29 septembre août 2016

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Après délibération, Le Conseil Municipal approuve cette décision à

Vote :

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 0

Délibération N° 2 : Souscription d'un emprunt et d'un prêt relais pour travaux mairie/école.

Madame la 1ere adjointe expose au Conseil Municipal que,

Dans le cadre de la rénovation de la mairie et de l'école, nous avons l'opportunité de bénéficier d'un prêt à taux zéro octroyé par la caisse de dépôts et consignation.

Ce projet est scindé en deux tranches en priorité l'école et ensuite la mairie.

Nous sommes éligibles à ce prêt « croissance verte » à taux zéro dédié à la rénovation des bâtiments et collectivités territoriales afin d'accélérer la transition écologique et énergétique des territoires.

Le remplacement des ouvertures extérieures, huisseries, baisse des plafonds, l'isolation du bâtiment, des planchers, la régulation du chauffage sont des actions qui entrent dans le schéma d'économie d'énergie tout en respectant la réglementation technique en vigueur.

Ces prêts sont attribués pour la période 2016-2017.

Je demande au Conseil Municipal l'autorisation de souscrire auprès de la Caisse de dépôts et consignations, un prêt à taux zéro pour la rénovation de l'école et de la mairie pour la somme de 91 200 €.

Il pourrait être également possible d'ouvrir une ligne de trésorerie ou de souscrire un prêt relais dans le cas où le versement des subventions seraient retardées.

Après délibération, Le Conseil Municipal approuve :

- La décision de souscrire auprès de la Caisse de Dépôts et consignation pour la somme de 91 200 €.
- autorise Mr Le maire à souscrire à un prêt Relais si les subventions avaient du retard.

Vote :

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 4

Délibération N° 3 : Décision modificative pour création ligne compte au budget 2016 concernant l'emprunt pour travaux mairie/école.

Madame la 1ere Adjointe expose au Conseil Municipal,

Qu'il est nécessaire d'apporter une modification au budget 2016 la souscription du prêt à taux zéro auprès de la caisse de dépôts et consignation pour la somme de 91 200 €.

Compte rendu du conseil municipal du 29 septembre août 2016

Il convient donc de créer une imputation des comptes complémentaires au budget 2016 afin d'émettre le mandat et le titre d'ordre budgétaire auprès de la trésorerie de La-linde

SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET COMMUNAL			
Dépenses		Recettes	
Chap 23 cpte 2318	91 200 €	Chap 16 cpte 1641	91 200 €

Après délibération, Le Conseil Municipal approuve :

- Cette décision
- Autorise la Trésorière à effectuer cette opération.

Vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

Délibération n° 4 : Modification exécutoire pour rectification d'erreur budgétaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que,

En 2014 le conseil général a versé à la commune une subvention de 1818 € pour financer l'étude du PLU

Cette somme a été passée comme une subvention transférable au 1313.

Il convient donc de corriger cette erreur d'imputation budgétaire sur exercice antérieur d'ouvrir les crédits nécessaires pour émettre le mandat et le titre d'ordre budgétaire

SECTION INVESTISSEMENT – BUDGET COMMUNAL			
Dépenses		Recettes	
Chap 041 cpte 1313	1818 €	Chap 041 cpte 1313	1818 €

Après délibération, Le Conseil Municipal approuve :

- Cette décision
- Autorise la Trésorière à effectuer cette opération.

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Compte rendu du conseil municipal du 29 septembre août 2016

Délibération n° 5 : Budget d'assainissement DM pour rectification d'erreur budgétaire, résultat année 2012.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que,

Les contrôles budgétaires effectués par la Trésorerie ont permis de détecter une erreur dans la reprise au résultat 2012 du budget d'assainissement de la subvention au compte 1333.

Cette erreur qui devrait être rectifiée par opérations d'ordre budgétaires ne pourra pas l'être ainsi, le paramètre des comptes ne le permettant pas dans notre application, ni dans Helios.

Il est donc nécessaire de procéder à une opération d'ordre budgétaire qui n'affectera pas le résultat 2016 qui doit être justifié par une délibération.

SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET ASSAINISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
13933 133-13	464 €	1391 1333-13	464 €

Après délibération, Le Conseil Municipal

- Cette décision
- AUTORISE la Trésorière à effectuer cette opération

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

La séance est clôturée à 21h07

Questions diverses :

Mise au point de Mr le Maire suite à la tenue hors Conseil Municipal des questions au public après la séance officielle.

Hors séance : Institution

1°) Vous savez que je suis un adepte de la participation et du dialogue.

Pour la partie non officielle du Conseil Municipal, j'ai toujours demandé aux membres du Conseil Municipal de Couze et St Front de rester digne, de faire honneur à leur charge et de répondre toujours avec courtoisie.

Compte rendu du conseil municipal du 29 septembre août 2016

Depuis trois séances du Conseil Municipal lors des questions du public, il n'y a plus le respect de l'institution, de ses membres et du travail qu'ils produisent.

Plusieurs allégations, affirmations erronées ou fausses ont été proférées à l'encontre de notre action et plus grave à l'encontre de certains membres du Conseil Municipal.

Ce n'est plus un échange constructif, mais un débat digne d'une réunion publique électorale.

Je rappelle que les conseillers municipaux, les adjoints et moi-même, Maire, avons toujours été à l'écoute de la population et des associations.

2°) Heureusement beaucoup de concitoyens, de représentants d'associations viennent nous rencontrer et nous débattons sereinement.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à l'expression démocratique de la commune en assistant aux séances du Conseil Municipal.

Je vous le répète comme nous le confère notre charge, nous sommes à votre écoute dans un cadre normal d'échanges.